

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240129-D_29_01_2024_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024
Affichage : 07/02/2024

Délibération n°29-01-2024-006

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 29 Janvier 2024*

Date de convocation	22 Janvier 2024
Date d'affichage	22 Janvier 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	51 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 janvier à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaients présents : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etait représenté : 1 - M. Guy CHEVAUCHER représenté par M. Philippe BLAVETTE.

Pouvoirs : 12 - Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Philippe BLAVETTE, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

Etaients excusés : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : M. Joël CIRON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

FRANCE SERVICES : CONVENTION DÉPARTEMENTALE – INTÉGRATION DE NOUVEAUX PARTENAIRES

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président, présenté par M. Alain CRUCHET, Vice-président en charge de la Mutualisation,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- La compétence France Services a été prise par voie de modification statutaire de la Communauté de Communes et validée par arrêté préfectoral du 29 mars 2023 ;
- La mise en place d'un espace France Services a été actée afin de garantir un accès aux services publics efficient et simplifié aux usagers.

EST INFORME que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, France services intègre deux nouveaux opérateurs, en plus des neuf présents : l'Agence Nationale de l'Aménagement et de l'habitat (ANAH) et le Ministère de la transition énergétique ;
- Le partenariat avec le Ministère de la transition énergétique intègre à l'offre France services les démarches relatives au chèque énergie, une aide financière conçue pour prendre en charge une partie des dépenses liées aux travaux ou aux charges énergétiques des logements ;
- Le partenariat avec l'Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat (ANAH) inclut deux nouvelles démarches : MaPrimeRenov', dispositif d'aide à la rénovation énergétique et de lutte contre les passoires thermiques, et MaPrimeAdapt', dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

PREND ACTE qu'un décret en date du 17 novembre 2023 fixe le contenu de la nouvelle convention « France services », au niveau départemental entre l'Etat, les collectivités et les organismes nationaux ou locaux. L'objet de cette convention est de définir les engagements pris par les parties signataires pour assurer la réalisation de l'ensemble de l'offre labellisée « France services ». La convention régit les modalités d'organisation et de gestion des France services et définit notamment les relations entre les gestionnaires France services et les partenaires nationaux et locaux.

AUTORISE le Président ou son représentant à :

- signer la nouvelle convention départementale France services,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le 30 janvier 2024

Le Président

M. Didier REVEAU